



Séance du 20 mars 2026

Membres en exercice : 11 Présents : 11 Votants: 11 Pour: 11 Contre: 0 Abstentions: 0	<i>vingt mars deux mille vingt-six l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Monsieur ROMIEU Serge à la Salle du Conseil Municipal</i> Présents : Monsieur ROMIEU Serge, Madame PIEJOUJAC Michèle, Monsieur GRAVIL Guy, Monsieur JOUVE Yannick, Monsieur NOUET Nicolas, Monsieur PRADIER Julien, Madame BONHOMME Isabelle, Monsieur DENISET Marc, Madame LAURAIRE Sylvia, Madame FORESTIER Myriam, Madame GLEIZON Jessica Représentés: Excusés: Absents: Secrétaire de séance: Madame PIEJOUJAC Michèle
--	---

Objet: Désignation d'un représentant au Syndicat Mixte Lozère Numérique - DE_2026_015

Monsieur le Maire informe que suite au renouvellement du conseil municipal, il est nécessaire de procéder à la nomination d'un représentant titulaire et d'un représentant suppléant appelés à siéger auprès du Syndicat du Numérique de la Lozère.

Le Conseil Municipal ayant décidé, à l'unanimité, conformément à l'article L.2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales, de ne pas procéder au scrutin secret.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **DÉSIGNE Mme GLEIZON Jessica** comme représentant **titulaire** au Syndicat Mixte Lozère Numérique
- **DÉSIGNE Mr NOUET Nicolas** comme représentant **suppléant** au Syndicat Mixte Lozère Numérique

Pour extrait certifié conforme,
Madame PIEJOUJAC Michèle, secrétaire

Pour extrait certifié conforme,
Mr ROMIEU Serge, Maire de Chaudeyrac

La présente décision peut faire l'objet d'un recours gracieux et/ou d'un recours contentieux formé par les personnes pour lesquelles l'acte fait grief, dans les deux mois à partir de la notification de cette décision. Le Recours doit être introduit auprès du Tribunal Administratif de Nîmes dans un délai de deux mois à compter de sa publication, en vertu de l'article R 421-5 du Code de la Justice administrative. Le tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique "Télérecours citoyens" accessible par le site internet www.telerecours.fr.